



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat
Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

Le Bureau du Grand Conseil
du canton de Fribourg
Rue de la Poste 1
1700 Fribourg

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Rue des Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 26 305 10 45, F +41 26 305 10 48
www.fr.ch/cha

T direct: +41 26 305 10 40
Courriel: chancellerie@fr.ch

Fribourg, le 9 septembre 2019

Motion no 2017-GC-186 Marmier Bruno/Dietrich Laurent – Modification de la loi sur les droits de mutations et les droits sur les gages immobiliers (art. 8 et 9 – exonération des communes)
Demande de prolongation de délai

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Député-e-s,

Le 12 septembre 2018, le Grand Conseil a accepté la motion citée en titre dans la version remaniée par le Conseil d'Etat.

Dans l'intervalle, un « toilettage » de la LDMG a été entamé en vue de proposer parallèlement plusieurs autres modifications légales. Comme il paraît plus judicieux de présenter un seul projet de loi, le Conseil d'Etat me charge aujourd'hui de solliciter auprès de vous une prolongation de délai pour la mise en œuvre de la motion jusqu'au 30 avril 2020.

Je précise encore que les auteurs de la motion ont préavisé favorablement cette requête. Ils ont toutefois émis le souhait que la nouvelle norme d'exonération des droits de mutation en faveur des communes entre en vigueur rétroactivement au 1^{er} janvier 2020. Le Conseil d'Etat ne s'y oppose pas.

En vous remerciant d'avance de la bienveillante attention que vous porterez à la présente demande, je vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Député-e-s, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Danielle Gagnaux-Morel
Chancelière d'Etat

Copie

—
Direction des finances